

**DISCOURS DE S.E. MONSIEUR JEAN CLAUDE DE L'ESTRAC
SECRETAIRE GENERAL
DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN
A L'OCCASION DE L'ATELIER COI-FAO SUR LA SECURITE
ALIMENTAIRE
PLAISANCE, MAURICE, LE 31 MAI 2016**

Monsieur le Représentant de la FAO pour Maurice, Comores,
Seychelles et Madagascar,

Monsieur le Représentant du NEPAD,

Monsieur le Représentant de la Banque Africaine de
Développement,

Monsieur le Représentant de l'Organisation Mondiale de la
Santé,

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux et
représentants des administrations nationales des Etats membres
de la COI,

Mesdames et Messieurs les représentants de Capo Verde, Sao
Tome et Principe,

Chers collègues de la COI,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord vous remercier tous d'avoir fait le déplacement jusqu'à Maurice pour cet atelier COI – FAO. Il illustre la vigueur de la coopération entre nos deux institutions.

La présence parmi nous de Sao Tome et Principe et Capo Verde est la preuve que les Petits Etats Insulaires d'Afrique, ceux de l'Atlantique, comme ceux de l'océan Indien, sont également mobilisés pour relever les défis qui nous sont communs.

Nous sommes réunis pour répondre à une question essentielle : Comment renforcer les capacités nationales en matière de nutrition dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire régionale ?

La COI a fait de cette question une de ses priorités d'action. Pour deux raisons : d'une part, les pays fragiles de l'Indianocéanie sont victimes de malnutrition chronique : la sous-nutrition affecte environ 50% des Malgaches et 32% des Comoriens. De l'autre la surnutrition, est un problème tout aussi préoccupant avec des taux de 59% aux Seychelles et de 49% à Maurice.

Autre sujet de préoccupation : le taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale n'excède pas 25% à Maurice et à La Réunion et 28% aux Seychelles. Si rien n'est fait, l'Indianocéanie va devoir continuer d'importer massivement alors qu'elle dispose de potentialités agricoles considérables. Le montant des importations régionales, est actuellement de l'ordre de 2 milliards de dollars.

La bonne nouvelle c'est que cette situation est réversible. A la condition que nous agissions vite et fort.

Pour cela, quatre conditions doivent être réunies :

D'abord, **une volonté politique forte**. Dès août 2014, le IV^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI a hissé cette question au niveau d'une exigence politique et en mai 2015, Conseil des ministres nous a confié mandat pour la mise en œuvre de cette politique de sécurité alimentaire.

La seconde condition du succès réside dans **l'existence de terres arables et de ressources halieutiques**. Chacun comprendra que l'alimentation de nos pays ne peut être dissociée de Madagascar qui concentre 98% des terres arables de toute l'Indianocéanie. Les pêcheries et l'aquaculture peuvent également contribuer à la sécurité alimentaire : de manière directe par la production d'aliments mais aussi par l'instauration d'activités économiques profitables aux ménages.

Le troisième prérequis tient à l'existence de **moyens financiers**. La conférence des bailleurs, organisée par la COI en février 2015 à Antananarivo, a mis en exergue l'existence de fonds gérés par les bailleurs approchant les 700 millions d'euros pour 2014-2020. Dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement, la COI a négocié un montant de 17 millions d'euros spécifiquement destinés à la sécurité alimentaire régionale.

Enfin, la dernière condition du succès c'est de disposer d'un **partenaire technique qualifié et expérimenté** que nous avons trouvé dans la FAO. Je voudrais exprimer à Patrice Talla le représentant régional de la FAO, nos remerciements pour son implication passionnée.

Parce que ces conditions sont réunies, nous avons pu élaborer ensemble un projet sur cinq ans intitulé « *Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle*, » le PRESAN, qui repose sur trois axes opérationnels.

L'axe 1, qui sera doté de 98 millions de dollars, vise à l'accroissement de la production et de la compétitivité des filières d'intérêt régional y compris des produits de la pêche.

L'axe 2, qui disposerait de 13 millions de dollars, concerne le commerce intra régional des productions agricoles d'intérêt régional.

L'axe 3 traite de la sécurité nutritionnelle, sujet particulièrement sensible aujourd'hui, notamment à Madagascar frappée par une alimentation déséquilibrée ou insuffisante dont les enfants sont les premières victimes. Les facilités propres à l'axe 3 atteindraient 26 millions de dollars.

Tout en demeurant un projet authentiquement régional, nous avons veillé à ce que le PRESAN s'intègre dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD: ses principales lignes ont été débattues et amendées par les ministères compétents de chacun de nos pays. Ses instruments d'action ont été conçus pour inciter les acteurs publics et privés des différents Etats membres à joindre leurs efforts. Enfin, l'intervention du PRESAN s'inscrit dans le strict respect du principe de subsidiarité et se limitera donc aux actions et productions à vocation régionale.

Pour mener à bien ces missions, la COI installera à Antananarivo une Unité Régionale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Il

lui incombera de proposer, orienter et coordonner l'action des bailleurs grâce à la définition de « productions d'intérêt communautaire » et d'apporter des incitations aux acteurs des chaînes de valeur.

Mesdames, Messieurs,

Le Projet régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Commission de l'océan Indien entend être le catalyseur des attentes et des volontés qui remontent du terrain.

Je me réjouis donc que votre atelier contribue à la prise de conscience de l'importance de cette question stratégique et je vous souhaite de fructueux échanges.

Je vous remercie.